



Préambule

Le diocèse de Saint Claude met à disposition de ses services et des paroisses un logiciel de gestion "ENORIA" nécessaire à l'exécution de ses missions et de ses activités. Dans un objectif de transparence et de responsabilisation concernant des données personnelles dites sensibles, la présente charte définit les règles selon lesquelles l'application ENORIA peut être utilisée.

Article 1 : Utilisateurs concernés

La présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs ENORIA dont notamment :

- les salariés du diocèse/paroisses,
- les personnes au service des paroisses et/ou du diocèse.

Article 2 : Règles générales d'utilisation

ENORIA doit être utilisé à des fins paroissiales et pastorales, dans un esprit conforme à l'Evangile. Les utilisateurs ne peuvent en aucun cas utiliser ENORIA pour se livrer à des activités personnelles ou professionnelles, et/ou susceptibles de porter préjudice à la paroisse et/ou diocèse de quelque manière que ce soit.

Article 3 : Principe général de responsabilité et obligation de prudence

L'utilisateur est responsable des ressources informatiques qui lui sont confiées dans le cadre de ses missions, et doit concourir à leur protection, notamment en faisant preuve de prudence. L'utilisateur doit s'assurer d'utiliser les ressources informatiques mises à sa disposition de manière raisonnable, conformément à ses missions.

L'utilisateur s'engage à verrouiller son appareil ou à se déconnecter de Enoria s'il quitte son poste de travail.

L'utilisateur signalera à un administrateur (webmaster@eglisejura.com) toute violation ou tentative de violation suspectée de son compte et de manière générale tout dysfonctionnement.

Article 4 : Obligation générale de confidentialité

L'utilisateur s'engage à préserver la confidentialité des informations, et en particulier des données personnelles dites sensibles, traitées sur ENORIA. Il s'engage à prendre toutes les précautions utiles pour éviter que ne soient divulguées de son fait, ou du fait de personnes dont il a la responsabilité, ces informations confidentielles. Les données étant régies par la Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le transfert des données à un tiers n'est pas permis. (*En clair, je ne communique aucune coordonnée de personne sans son accord*)

Article 5 : Mot de passe

L'accès est protégé par un mot de passe individuel. Ce mot de passe doit être gardé confidentiel par l'utilisateur. Il ne doit pas être transmis ou confié à un tiers ou être rendu accessible.

Article 6 : Sanctions

Les manquements aux règles édictées par la présente charte peuvent engager la responsabilité de l'utilisateur et entraîner des sanctions à son encontre (limitation d'usage, radiation, ...).

Article 7 : Information et entrée en vigueur

La présente charte est communiquée individuellement à chaque utilisateur ENORIA. Elle entre en vigueur au 1^{er} mai 2024, sous la protection de St Joseph.

Date et signature sont liées à [votre inscription au groupe](#) « Charte Enoria » du diocèse de Saint Claude